



Titre Professionnel Peintre en carrosserie

Le **peintre en carrosserie** procède à la préparation et à la mise en peinture complète ou partielle des véhicules automobiles. Il effectue le traitement des surfaces à peindre, applique et ponce les mastics et les apprêts nécessaires pour retoucher les imperfections, confectionne et corrige les teintes, puis il applique au pistolet les laques et les vernis en respectant l'aspect d'origine. Les véhicules sur lesquels il intervient présentent différents types de surface : tôles d'acier, tôles d'aluminium, matériaux plastiques.

Le peintre opère sur la base de consignes portées sur l'ordre de réparation et parfois complétées de consignes verbales. Il se réfère aux méthodes en vigueur dans l'entreprise et aux consignes mentionnées dans les fiches techniques des produits et dans les manuels des constructeurs. Le peintre gère son activité en intégrant les contraintes de temps, liées à l'échéance de restitution du véhicule et aux temps d'intervention.

Pour les travaux relevant de l'atelier de peinture, il en assure la prestation technique complète, jusqu'à la finition et la remise du véhicule au client.

Le titre **Peintre en carrosserie (PC)** est composé de 3 activités, chacune d'elles faisant référence à un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) :

- Préparer les fonds avant peinture des véhicules légers
- Confectionner et corriger les teintes référencées des constructeurs d'automobiles
- Appliquer les laques et réaliser les raccords sur véhicules légers

Métier

- ↪ Peintre automobile
- ↪ Peintre carrossier
- ↪ Peintre coloriste



Accès au titre 2 voies

Par la formation professionnelle au CFPA

Durée : 28 semaines

Pré-requis : Niveau fin 5^{ème} ou équivalent souhaité

Accès à la formation : tests, entretien de confirmation de besoin de formation

A l'issue de la formation : Evaluation des compétences et entretien devant un jury de professionnels

Par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

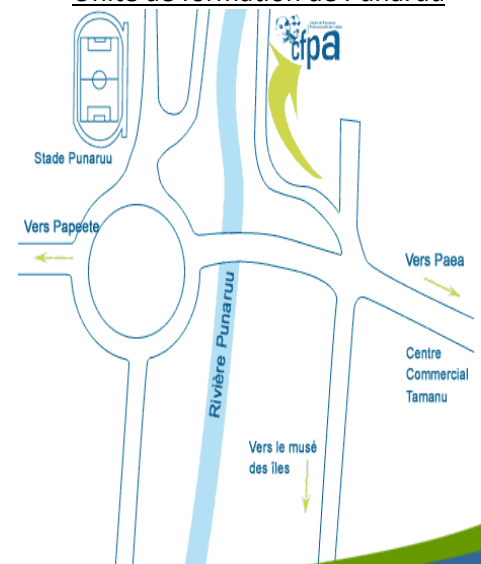
Conditions : Justifier d'une expérience de 3 ans au minimum dans le métier.

Démarche :

- Faire une demande de VAE auprès du service en charge de l'Emploi.
- Si la demande est acceptée, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour préparer votre évaluation.
- Démontrer votre professionnalisme devant un jury de professionnels.

Où se former ? Où certifier ses compétences ?

Unité de formation de Punaruu



Evolution professionnelle

- Chef d'atelier de carrosserie
- carrossier réparateur

Titre de Niveau V

Arrêté N° 0902/CM
du 13 juillet 2012

Contexte de travail

L'emploi se pratique en principe en atelier. L'emploi ne nécessite généralement pas de mobilité géographique.

Les postures sont multiples et variées, car le peintre doit sans cesse adapter sa position en fonction de l'intervention à réaliser : le véhicule est généralement fixe reposant sur ses roues. En particulier les positions courbées et accroupies sont très fréquentes.

Une bonne dextérité et une bonne sensibilité tactile sont nécessaires pour assurer les opérations de dressage des surfaces.

Les horaires de travail sont réguliers, mais tributaires des prestations à la clientèle qui entraînent parfois des dépassements d'horaires.